

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2018 à 20H30**

Date de Convocation : 1^{er} mars 2018

Date d'affichage : 15 mars 2018

Le jeudi huit mars deux mille dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Monsieur José CAMUS Fafa, Mme Isabelle RAPILLY (à partir de 21h30), M. Gabriel LALLEMAND, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT et Mme Stéphanie SOHIER.

Absents représentés :

Mme Laure LEDANOIS représentée par M. José CAMUS Fafa
Mme Isabelle RAPILLY représentée par M. Gabriel LALLEMAND jusqu'à 21h30
Mme Josette DIOT représentée par Mme Noëlle LEFORESTIER
M. Patrick LENORMAND représenté par M. Alain GIARD
M. Fabrice RENOUF représenté par M. François LECOUCVEY

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 14 puis 15 à partir de 21h30 – Nombre de conseillers votants 19.

ORDRE DU JOUR

- 1- Association Terroirs et Patrimoine Pirouais – Subvention pour acquisition défibrillateur
- 2- Foire aux Bulots 2018 – Sécurité
- 3- Programme d'Aménagement rue Huguet de Sémonville – Validation du projet et demandes de subventions pour 2019
- 4- SAUR – Devis pour analyse des risques de défaillance Station d'Épuration de Pirou
- 5- Pollution en mer
- 6- Transfert dans le domaine privé de la commune – Biens présumés vacants et sans maître – Parcelles AK 100 et 101 – AL 41 et 80
- 7- Voirie – Marché à bons de commande – Délégation du choix du prestataire à la commission d'appel d'offres
- 8- Lotissement du Pont – Création du budget lotissement du Pont – Assujettissement à la tva et point sur l'avancement des travaux
- 9- Nouveau cimetière – Clôtures
- 10- Camping – Acquisitions de mobil-homes, cessions d'anciens mobil-homes, divers
- 11- Points sur les travaux en cours : RD72, camping Le Clos Marin, ancienne mairie
- 12- Travaux futurs : WC – Place Eugène RIGAULT, aménagement de l'Eventard
- 13- Transfert de parcelles du Conseil Départemental vers la commune
- 14- Subventions aux associations
- 15- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- Association Terroirs et Patrimoine Pirouais (ATPP)– Subvention pour acquisition défibrillateur

Madame le Maire rappelle au conseil que l'association Terroirs et Patrimoine Pirouais a fait l'acquisition d'un défibrillateur pour la commune de Pirou. Celui-ci a été subventionné par le Crédit agricole à hauteur de 400 €, la commune s'était engagée en juin 2017 à verser une subvention complémentaire pour le règlement de la totalité du défibrillateur à ATPP. A ce jour la subvention s'élève donc à 1300 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1300 € à ATPP.

Monsieur LECOUCVEY suggère qu'un référent soit désigné afin de contrôler régulièrement le bon fonctionnement des deux défibrillateurs communaux. Monsieur LAUVRAY propose la candidature de monsieur LAURENCE qui bénéficie d'une expertise en tant que membre de la SNSM.

Monsieur LAURENCE accepte cette proposition et est nommé par le conseil référent défibrillateur.

2- Foire aux Bulots 2018 – Sécurité

Madame le Maire rappelle que l'organisation de manifestations accueillant un nombreux public comme la Foire aux Bulots, est soumise à de nombreuses règles de sécurité.

L'accès doit être restreint et protégé par tout système empêchant l'intrusion d'un véhicule notamment. C'est pourquoi, madame le Maire, a sollicité la commune de Lessay afin d'obtenir la location de plots utilisés pour la Foire de Lessay.

Le prix de location des plots s'élève à environ 10 € le plot, le besoin estimé à ce jour est d'une vingtaine.

Le conseil à l'unanimité, autorise madame le Maire à louer le nombre de plots requis pour sécuriser la Foire aux Bulots et à régler la dépense correspondante.

Madame LEPELLEUX déplore que ce type de matériel ne fasse pas l'objet d'une mutualisation au niveau de la Communauté Cote Ouest Centre Manche car celui-ci peut être utile à toutes les communes du territoire de la communauté.

3- Programme d'Aménagement rue Huguet de Sémonville – Validation du projet et demandes de subventions pour 2019

Madame le Maire rappelle au conseil le projet présenté en novembre 2017 concernant le programme d'aménagement rue Huguet de Sémonville.

Monsieur GIARD présente les résultats de l'étude réalisée par les services du Conseil Départemental suite au projet retenu par la commune.

Le montant de l'opération est estimé à 250 000 € HT dont 216 870 € de travaux auxquels s'ajoutent la signalisation, le mobilier urbain, les prestations de maîtrise d'œuvre et de contrôles.

Ce programme peut prétendre à des subventions au titre des amendes de police 2019 (plafonnée à 46 000 € HT) et de la DETR pour sécurisation des usagers à hauteur de 20% de l'opération (plafonnée à 100 000 €), c'est pourquoi, il est proposé au conseil d'attendre l'année prochaine pour la réalisation de ces travaux afin de pouvoir demander l'ensemble des subventions afférentes au dossier ainsi que l'inscription de l'opération au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) porté par la COCM.

Madame LEPELLEUX et monsieur LAUVRAY regrettent que le projet présenté soit si onéreux compte tenu du fait qu'il faudra ensuite ajouter la rue des Bergeronnettes afin de garder une cohérence au niveau des pistes cyclables. Monsieur LAUVRAY suggère que les pistes cyclables soient retirées du projet car il est impératif de refaire la voie mais pas nécessaire de dépenser autant pour des pistes cyclables qui seront certainement peu utilisées.

Le projet étant peu subventionné, madame LEPELLEUX et monsieur LAUVRAY suggère de le revoir à la baisse.

Madame le Maire précise que ce programme d'aménagement de la plage avec les pistes cyclables fait partie d'un projet d'ensemble que la municipalité souhaite mener à bien.

Après discussion, le conseil à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAUVRAY et LAURENCE) :

- Décide de reporter l'exécution du projet à 2019
- Autorise madame le Maire à déposer l'ensemble des dossiers de subventions potentielles pour la réalisation du programme d'aménagement présenté
- Autorise madame le Maire à demander l'inscription de ce projet dans le PAVE

4- SAUR – Devis pour analyse des risques de défaillance Station d'Épuration de Pirou

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à la réalisation d'une analyse des risques de défaillance de la station d'épuration de Pirou afin de se conformer à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La SAUR délégataire du service public d'assainissement collectif pour la commune propose un devis de 8 036 € HT pour la réalisation de cette analyse qui sera ensuite transmise au service de la Police de l'eau.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SAUR pour 8 036 € HT et à inscrire la dépense au budget primitif assainissement 2018.

5- Pollution en mer

Madame le Maire souhaite intervenir suite à l'interdiction de la vente d'huîtres et de coquillages sur Pirou – Sud.

Elle rappelle que la station d'épuration de Pirou est une station performante dont la capacité offre encore de grandes possibilités. Elle indique qu'elle est située coté Pirou-Nord et ne pollue en aucun cas. Elle n'a pas de rejets directs dans la mer.

Sur la côte ouest, d'autres stations d'épuration sont peut-être en sous capacité mais ce n'est pas le cas de celle de Pirou.

Le problème actuel est certainement dû aux grandes marées couplées aux fortes pluies qui ont contribuées au lessivage du havre de Geffosses et des bassins versants des fleuves côtiers qui se jettent dans ce havre, puis dans la mer.

De plus, si sur Pirou, le SPANC a contrôlé toutes les habitations, il n'en est peut-être pas de même ailleurs.

Il y a également d'autres équipements à contrôler comme les campings non raccordés à l'assainissement collectif ou encore quelques stabulations pas encore aux normes.

La Municipalité est soucieuse de la qualité de son environnement et de la qualité des eaux, c'est pourquoi des analyses sont pratiquées régulièrement.

6- Transfert dans le domaine privé de la commune – Biens présumés vacants et sans maître – Parcelles AK 100 et 101 – AL 41 et 80

Madame le Maire rappelle au conseil l'arrêté préfectoral qui fixe la liste des immeubles présumés vacants et sans maître à Pirou. Quatre parcelles sont concernées

La commune a fait les démarches nécessaires d'affichage et demandé aux services de la publicité foncière de bien vouloir fournir des certificats du conservateur concernant les parcelles cadastrées AK 100 et 101, et également AL 41 et 80.

Suite à ces consultations réglementaires, la commune doit désormais délibérer afin d'intégrer ces parcelles reconnues vacantes et sans maîtres dans le domaine communal, sinon celles-ci seront automatiquement intégrées dans les biens de l'Etat.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, d'intégrer les parcelles AK 100, AK 101, AL 41 et AL 80 certifiées vacantes et sans maîtres dans le domaine communal.

7- Voirie – Marché à bons de commande – Délégation du choix du prestataire à la commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle au conseil la décision du 18 janvier dernier de procéder à un appel d'offres dans le cadre du marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale.

Les plis ont été reçus le 7 mars et ouverts en commission d'appel d'offres le 8 mars à 11h00.

Afin de permettre d'étudier ceux-ci et de ne pas retarder les travaux pouvant être engagés avant le prochain conseil municipal, madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'appel d'offres.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAUVRAY et LAURENCE), décide de déléguer le choix du prestataire du marché à bons de commande pour l'entretien des voiries communales à la commission d'appel d'offres.

8- Lotissement du Pont – Création du budget lotissement du Pont – Assujettissement à la tva et point sur l'avancement des travaux

Madame le Maire informe le conseil que conformément à ce qui avait été indiqué lors de la réunion de conseil municipal du 18 janvier dernier, les travaux d'aménagement du lotissement du Pont ont débuté depuis le 19 février dernier.

Monsieur GIARD informe le conseil que le chantier avance bien malgré les conditions climatiques difficiles. La route devrait être réouverte à la circulation le vendredi 9 mars.

Madame le Maire rappelle que la création de ce budget et l'assujettissement à la TVA ont été votées en conseil municipal le 2 mars 2017 mais qu'à l'époque, à la demande du percepteur, aucune inscription budgétaire n'avait été faites.

Compte tenu des informations relatives notamment au coût des travaux, il convient désormais de procéder à la réalisation d'un estimatif du BP 2018 Lotissement du Pont qui sera proposé au percepteur pour validation.

A cette occasion, madame le Maire informe le conseil que monsieur Eric BLOHORN, trésorier municipal depuis juin 2015, a quitté la trésorerie de La Haye et est remplacé depuis le 1^{er} mars 2018 par monsieur Francis MADON.

Le projet de budget du lotissement du Pont est présenté au conseil pour information, celui-ci n'est pas définitif car le coût de l'emprunt a fait l'objet d'une estimation en interne. Il en est de même pour le calcul du prix de revient.

Madame le Maire informe le conseil de la possibilité de demander une subvention au titre du Fonds d'Investissement Rural pour le lotissement à hauteur de 100 000 € maximum.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services départementaux.

De plus, pour équilibrer ce budget, il sera nécessaire de procéder à la réalisation d'un emprunt.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de procéder aux consultations des différentes agences bancaires susceptibles de pourvoir à cet emprunt.

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (M. LAUVRAY) :

- Autorise madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement Rural 2018
- Autorise madame le Maire à solliciter les organismes bancaires afin d'obtenir des propositions pour l'emprunt d'équilibre nécessaire à la réalisation de ce budget

9- Nouveau cimetière – Clôtures

Monsieur GIARD présente au conseil des devis pour la réalisation des clôtures du nouveau cimetière (environ 130 mètres).

Plusieurs devis ont été demandés mais tous n'ont pas été reçus à ce jour, monsieur GIARD propose de reporter cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Cette question sera revue ultérieurement.

10- Camping – Acquisitions de mobil-homes, cessions d'anciens mobil-homes, divers

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs mobil-homes loués par la commune sont anciens (acquisitions faites en 2003 et 2005) et nécessitent de coûteux travaux d'entretien. Elle propose au conseil de procéder aux remplacements de ceux-ci par du matériel neuf.

Madame le Maire souhaite faire l'acquisition de 5 mobil-homes afin de remplacer les 4 anciens et de proposer un nouveau mobil-home à la location. Elle sollicite l'accord du conseil afin de procéder à la réalisation d'un appel d'offres.

Afin de réaliser ces nouvelles acquisitions sans bloquer le budget du camping municipal en cas d'imprévus, madame le Maire préconise la réalisation d'un emprunt. C'est pourquoi, elle sollicite l'accord du conseil afin de consulter les différents organismes bancaires susceptibles de pourvoir à cet emprunt.

De plus, elle informe le conseil de la possibilité de céder les anciens mobil-homes à un repreneur. Plusieurs contacts ont été pris et la société Europe Loisirs propose les reprises suivantes :

- MH1 : 3 500 € TTC (2 916.67 € HT)
- MH2 : 3 000 € TTC (2 500 € HT)
- MH3 : 6 000 € TTC (5 000 € HT)
- MH4 : 6 000 € TTC (5 000 € HT)

Madame LEPELLEUX souhaite obtenir les chiffres de taux de remplissage des mobil-homes pour 2017 car l'acquisition de nouveaux mobil-homes lui semble moins opportune que la couverture de la piscine en termes d'investissement. Ces chiffres lui seront fournis ultérieurement.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour, 1 abstention (M. FELIX) et 3 contre (Mme LEPELLEUX, MM. LAURENCE et LAUVRAY) :

- Autorise madame le Maire à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de 5 mobil-homes neufs
- Autorise madame le Maire à consulter les organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt
- Autorise la cession des anciens mobil-homes à la société Europe Loisirs pour un montant global de 18 500 € TTC (15 416.67 € HT)
- Autorise madame le Maire à procéder aux écritures de cessions qui seront inscrites au budget primitif du camping le clos marin 2018.

11- Points sur les travaux en cours : RD72, camping Le Clos Marin, ancienne mairie

Madame le Maire réalise un point sur les travaux en cours sur la commune :

A. Réfection de la RD 72

Le bitume est réalisé. Les plantations sur les haies en bordure ont été également réalisées les 19 et 20 février derniers. Les accotements seront effectués ultérieurement.

B. Travaux aménagement ancienne mairie

Dans l'ancienne mairie, la cloison entre l'ancien bureau du Maire et le bureau du secrétariat a été abattue afin de créer une salle plus grande. La peinture a été refaite.

Une prise RJ45 va être connectée dans la salle Robert RAPILLY.

C. Travaux accueil camping le clos marin (barrières, voirie ...)

Comme prévu, l'ancienne barrière a été déposée. La société ACTEMIUM procédera à l'installation du nouveau matériel avec lecture de plaques d'immatriculation et digicodes courant de la semaine.

Des bordures vont être posées afin de terminer l'accueil, plusieurs types de matériaux sont proposés, madame le Maire propose de retenir la solution de la bordure en plastique recyclé en coloris gris pour un montant de 3 055.85 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de madame le Maire et autorise la signature du devis de la SARL Espace Urbain pour un montant de 3 055.85 € HT et le règlement de la dépense prévue au BP camping 2018.

Monsieur LALLEMAND informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au changement de deux fenêtres du sanitaire pyramide. L'entreprise LEMAITRE va procéder aux travaux pour un montant de 1 656 € HT. Le conseil à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis proposé et à régler la dépense afférente sur le BP camping 2018.

D. Salle polyvalente – parquet

Monsieur GIARD informe le conseil qu'il est prévu de remplacer le parquet de la salle polyvalente par du carrelage. Une première estimation a été reçue pour un montant de 9 000 €.

Le carrelage actuel posant également un problème récurrent d'adhérence, madame LEPELLEUX demande s'il n'est pas possible d'envisager le changement de l'ensemble du sol de la salle.

Le conseil, après discussion, sollicite monsieur GIARD afin qu'il demande des prix pour différentes solutions de sols (carrelage, sol plastique ...).

Cette question sera revue ultérieurement.

Arrivée de madame Isabelle RAPILLY à 21h30

12- Travaux futurs : WC – Place Eugène RIGAULT, aménagement de l'Eventard

Madame le Maire informe le conseil des travaux envisagés en 2018 sur la commune.

A. WC – Place Eugène RIGAULT

Monsieur GIARD informe le conseil que des demandes de devis sont en cours afin de permettre la réouverture des WC vandalisés place Eugène RIGAULT.

Un système complet de toilettes intégrées au bâtiment existant est en cours d'étude.

B. Aménagement de l'Eventard – réfection d'un mur pour sécurité et visibilité

Monsieur GIARD présente des devis pour la réfection d'un mur dans le carrefour de l'Eventard qui va être « déplacé » pour des raisons de visibilité et de sécurité (environ 40 m) suite à l'acquisition par la commune d'une portion de terrain afin d'aménager le carrefour (route de la Bouillotte).

Deux devis ont été reçus :

- Entreprise de maçonnerie CORON Mathieu (dépose et repose) : 21 918 € TTC.
- Entreprise PRUNIER BATITEK (dépose et repose) : 68 290.08 € TTC

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise CORON Mathieu pour un montant de 21 918 € TTC, cette dépense sera inscrite au BP commune 2018.

13- Transfert de parcelles du Conseil Départemental vers la commune

Madame le Maire informe le conseil que le service du domaine du conseil départemental a pris contact avec la commune après avoir réalisé un inventaire non exhaustif des propriétés du Département situées sur Pirou.

Il propose de transférer certaines parcelles à la commune (sans condition de prix) ainsi qu'un ancien tracé de route départementale.

Les parcelles BP 131, AC 589, 594, 611, 614, 617, 620, 623 et l'ancien tracé de la RD 650 jouxtent toutes du domaine communal et n'ont aucun intérêt pour le département.

Le conseil départemental sollicite l'avis du conseil municipal sur ces éventuels transferts.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux transferts proposés par le service domaine du Conseil Départemental.

14- Subventions aux associations

Madame le Maire souhaite intervenir avant la présentation des dossiers.

Elle précise que la volonté de la commune n'est pas de baisser les subventions comme le font d'autres collectivités mais elles ne seront pas augmentées non plus afin de continuer à maîtriser le budget de fonctionnement de la commune.

Madame le Maire souhaite également intervenir concernant l'article paru dans Ouest France qui cite monsieur FELIX en tant que président de l'association Culture Sports et loisirs à Pirou (CSLP), « expliquant pourquoi il n'y aura pas de fête de la plage cette année, ni de brocantes au bourg et au pont car le feu d'artifice coûte cher que les bénévoles manquent et que les subventions ont baissé ».

Madame le Maire souhaite rétablir la vérité, elle précise que depuis 2015, année de son élection en tant que Maire, la commune attribue 5 000 € à CSLP tous les ans. Il n'y a pas eu de baisse. Elle rappelle que la municipalité est très attachée aux associations et qu'elle les accompagne financièrement, en gérant au mieux l'argent public.

Une aide matérielle (mise à disposition gratuite de salles, de tentes, prêt de matériel communal) et également humaine (utilisation des compétences des services techniques et administratifs) n'est jamais refusée aux associations qui en font la demande dans la mesure des possibilités de la commune.

Avant 2015, la commune ne prenait pas ses responsabilités et laissait les autres décider à sa place.

Par exemple, « La Foire aux Bulots » coûtait au moins 30 000 € par an à la commune, sans compter l'aide fournie par les services techniques et administratifs.

Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité, il y a trois ans et la création d'une nouvelle association, l'ATPP, il n'y a plus de gabegie.

A cette occasion, madame le Maire remercie monsieur Michel GARRAULT ancien président d'ATPP et son équipe, ainsi que tous les bénévoles, qui par leur dynamisme sont arrivés à un coût zéro pour la commune. Cette année, ATPP ne demande pas de subvention.

Monsieur FELIX précise que ses réponses ont été mal interprétées par la journaliste et qu'il souhaitait indiquer que le montant de subvention alloué à son association ne lui permettait pas de programmer une belle fête de la plage.

Madame LEPELLEUX rappelle qu'à son sens, les associations sont les vitrines de la commune et qu'il ne faut pas les laisser décliner.

Madame le Maire réaffirme son souhait d'aider les associations au mieux selon les possibilités de la commune et confirme que l'organisation de l'actuelle municipalité est simplement différente de la précédente.

Madame le Maire présente ensuite au conseil les dossiers de subventions reçus en mairie pour 2018.

ASSOCIATIONS PIROUAISES	Accordée 2017	Demandée 2018	Proposition de la commission	Accordée 2018
ANCIENS COMBATTANTS	500	500	0 / prise en charge par la commune de la vitrine pour l'ancien drapeau environ 950 €	0
Association CATS	500	600	500	500
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 000	1 000	1 000	1 000
Association Terroirs et Patrimoine Pirouais	1 200	0	0	0
BALL TRAP	Aide technique	Aide technique	Aide technique	Aide technique
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 500	900 +600 = 1 500	900+300+181 = 1381	1 381
CINEMA	5000	5 500	5 500	5 500
AMITIES LOISIRS PIROUAIS	500	500	500	500
COMITE DE SOUTIEN TELETHON	700	700	700	700
CULTURE SPORTS ET LOISIRS A PIROU	4 900 + 100 Miss Pirou	3 000	500	500
ESPERANCE SPORTIVE	1 500	5 000	Vote reporté, en attente devenir du club	Vote reporté
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500	500	500	500
L'ART EN SOI	900 + 100 prix de la ville	1 000	1 000	1 000
LES TRETEAUX PIROUAIS	600	0 Subvention 2017 non utilisée	0	0
PIROUESIE	3 000	3 000	3 000	3 000
SNSM	800	2 000	800	800
SOCIETE DE CHASSE	1 400	1 500	1 400	1 400

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Accordée 2017	Demandée 2018	Proposition de la commission	Accordée 2018
AMF TELETHON	500	Promesse de don	500	500
Association des Amis de L'EHPAD de Lessay	50	50	50	50
FOOT DES PLAGES	200	2 animations en été	200	200
COMICE AGRICOLE	50		50	50

Madame le Maire soumet ces propositions au vote des conseillers municipaux.

Monsieur LECOUCVEY précise qu'il valide l'ensemble des tableaux présentés à l'exception de la subvention pour la société de chasse pour laquelle il souhaite voter contre.

Monsieur GIARD en tant que président d'association ne prend pas part au vote.

Madame le Maire suggère à monsieur FELIX d'en faire autant compte tenu de son poste de Président de CSLP. Monsieur FELIX ne prend pas part au vote.

Après discussion, le conseil, vote l'ensemble des subventions à l'unanimité, à l'exception de la subvention pour la société de chasse pour laquelle monsieur LECOUCVEY vote contre.

15- Questions diverses

Néant.

TOUR DE TABLE

Madame LEPELLEUX rappelle sa demande de matérialisation d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite devant le magasin PROXI.

Monsieur GIARD informe le conseil que ces travaux sont programmés mais que compte tenu des conditions météorologiques actuelles, il faut attendre.

Madame LEPELLEUX souhaite que les Pirouais soient à nouveau sensibilisés pour la coupe des arbres qui empiètent sur les propriétés voisines et/ou sur le domaine public et qui entraînent des dangers potentiels en cas de chutes. Ce rappel sera effectué dans le prochain Pirou info. Madame le Maire a déjà fait plusieurs courriers dans ce sens à différents propriétaires.

Monsieur FELIX informe le conseil que de nombreuses nuisances dues à des aboiements lui ont été signalées Village de l'Eventard.

Madame le Maire informe le conseil que des courriers ont été envoyés au propriétaire des chiens et qu'elle a rencontré les personnes et que des contacts ont également été pris avec les services de gendarmerie.

Monsieur FELIX demande s'il est possible de modifier l'affichage du panneau informatif lumineux, changer la couleur, la taille des caractères ... Il prend exemple de celui installé à Gouville qui est plus visible (écriture bleue et plus grande).

Monsieur CAMUS Fafa informe le conseil que le choix du panneau pour Pirou avait été conditionné par la technique (pas de réseau filaire) et le prix et qu'aucun changement ne peut être effectué sur le matériel actuel. Pour obtenir un panneau plus attractif, il faudrait changer tout le matériel.

Monsieur CAMUS Fafa est chargé par le conseil de demander des devis informatifs pour un nouveau matériel.

Monsieur FELIX remercie monsieur GIARD pour l'empierrement ou la réfection des différents chemins communaux et signale qu'une portion du chemin de la Jammerie a été oubliée. La prochaine commission voirie étudiera cette proposition car cette partie du chemin est très peu utilisée.
Madame HEROUET remercie également monsieur GIARD pour ces travaux de chemin dans les mielles.

Madame RAPILLY signale que le week-end dernier, de nouveau, des camping-cars se sont raccordés aux bornes électriques du marché et au réseau d'eau. Monsieur LECOUBEY propose qu'une horloge soit installée pour la partie électrique, toutefois il restera le problème du réseau d'eau. Cette question sera revue ultérieurement.

Monsieur LAURENCE informe le conseil qu'il a participé à une réunion concernant la signature du Contrat de Pôle de services à Périers en tant que conseiller communautaire. La ville de Périers a présenté de nombreux projets.

Madame le Maire précise que seuls les pôles de Périers, La Haye, Lessay et Créances ont pu prétendre à ces contrats et que la commune de Pirou n'est pas classée dans cette catégorie.

Monsieur LAUVRAY signale un panneau d'interdiction de circulation de quads est au sol au niveau du chemin de Grande Randonnée. Il signale également qu'une partie de ce GR est actuellement impraticable et qu'environ 200 mètres nécessitent des travaux.

Monsieur LAUVRAY souhaite connaître la suite donnée à sa demande de mise en place d'un garde - corps au niveau de la SNSM. Monsieur GIARD informe le conseil qu'un devis a été demandé pour cet ouvrage, que celui-ci s'élève à environ 2 000 € et que ces travaux seront réalisés dès le vote du budget.

Monsieur LAUVRAY sollicite une copie du compromis de vente concernant le site de l'ex-Aquatour. Madame le Maire lui propose un rendez-vous afin qu'il puisse consulter les documents relatifs à ce dossier. Elle lui a déjà donné cette réponse plusieurs fois.

Madame le Maire informe le conseil que la date prévisionnelle de vote des budgets est fixée au vendredi 6 avril à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

